

SUIVI DU DOSSIER



NOM Prénom :

Date de la Demande :

PORTAGE DE REPAS

Instruction du :

Début du service le :

Nom Prénom :

Adresse :

34500 BEZIERS

Facturation :

Observations :

Service Maintien à Domicile - Portage de Repas



VILLE DE BEZIERS
Centre Communal d'Action Sociale
MAINTIEN A DOMICILE

SERVICE PORTAGE DE REPAS

A tous les âges de la vie, la nécessité du repas doit rester un moment de plaisir.

Dans le souci de lutter contre les problèmes de maladie, d'isolement, de malnutrition, le **Centre Communal d'Action Sociale** a mis en place, sur la ville de Béziers, un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Ce service s'adresse à la population la moins valide mais aussi aux personnes malades ne pouvant se rendre ponctuellement dans leur Club-Restaurant.

Ce service de Portage à Domicile complète les autres actions déjà menées par le **Centre Communal d'Action Sociale** en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, à savoir, les services d'aide à domicile, de téléassistance, d'accompagnement, cadre de vie, accompagnement à l'admission à l'EHPAD.

Ce service se fait en liaison froide au départ de la cuisine centrale de Béziers (SHCB), et couvre les besoins hebdomadaires : les livraisons sont assurées 6 jours sur 7.

Les repas des dimanches et jours fériés sont livrés la veille ; les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier également du repas du soir.

Toute modification de commande est modifiable dans un délai minimum de 48 h en jour ouvrable.

Le repas peut être remis à température dans un four traditionnel ou dans un four micro-onde.

TARIF 2025

PORTAGE DE REPAS : 8,90 €

Pour les personnes bénéficiant de l'Aide Sociale : 3,70 €

Il existe des possibilités de prise en charge au titre de l'âge et notamment en situation de handicap. Dans le cadre d'une prise en charge APA, la participation est calculée en fonction du ticket modérateur déterminé par le Conseil Départemental.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

54, Rue Boïeldieu - 34536 BEZIERS CEDEX
04.67.49.84.88 ou 04.67.49.84.67





VILLE DE BÉZIERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mise à jour de la fiche : le

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Mr, Mme, Mlle : Prénom :

Né(e) le : à

Nom de Jeune Fille (pour les femmes mariées)

Adresse :

n° de téléphone : Adresse mail :@

Conjoint ou autre personne vivant au foyer :

Type d'habitat : Maison individuelle Immeuble Etage : N° apt :
 Avec ascenseur
 code Sans ascenseur

Animal de compagnie : N° S.S :

N° pension (retraite principale).

Nom des Caisses de Retraite :

Médecin Traitant : Nom : Téléphone

Infirmier(e) : possède les clefs oui non

Aide à Domicile : non si oui Nom de l'organisme :

Première personne à prévenir en cas d'urgence (cette personne sera contactée si le bénéficiaire ne répond pas à la livraison)

1 - NOM : Prénom :

adresse :

Possède les clefs oui non Lien de parenté :

 domicile portable :

Adresse mail :@

Les agents du CCAS sont autorisés à utiliser vos clefs avec votre autorisation expresse, dans un cadre strictement professionnel.

Autres personnes à prévenir :

2 - NOM : Prénom :

adresse :

Possède les clefs oui non Lien de parenté :

 domicile portable :

3 - NOM : Prénom :

adresse :

Possède les clefs oui non Lien de parenté :

 domicile portable :

Adresse de facturation si différente du domicile de livraison :

NOM : Prénom :

Adresse :

PROTECTION JURIDIQUE : non si oui NOM :

Partie réservée au Centre Communal d'Action Sociale

Livraison du Portage de Repas à commencer le

Repas du : Livré le :

Type de menu :

Types de menus : n° A ou B A ou B : sans sel rajouté
 A ou B : diabétique mixé haché

ORGANISATION DE LIVRAISON

Jours de livraison	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Samedi
Pour la commande du repas de	Lundi <input type="checkbox"/>	Mardi <input type="checkbox"/>	Mercredi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>	Vendredi <input type="checkbox"/>	Samedi <input type="checkbox"/>	Dimanche <input type="checkbox"/>

Nous vous informons que les repas sont livrés dans le respect de la chaîne du froid. Les barquettes sont déposées dans le réfrigérateur en état de marche.

Pièces à joindre : 1°) - certificat médical ou autre document attestant la nécessité d'un portage de repas, le service étant réservé aux personnes à mobilité réduite. 2°) Livret de famille

3°) - dernier AVIS D' IMPOSITION 4°) R.I.B



VILLE DE BÉZIERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
POLE SOUTIEN A L'AUTONOMIE

Madame la Directrice
Centre Communal d'Action Sociale
54 rue Boïeldieu - CS 40658
34536 BEZIERS CEDEX

Madame la Directrice,

Je soussigné(e) M. Mme

demeurant à Béziers.....

désire bénéficier du service de portage de repas à domicile par le CCAS de Béziers.

Je déclare avoir été informé(e) des conditions de fabrication, de livraison, et de réchauffement des plats.

J'atteste avoir reçu le livret de SHCB « conseils de conservation et de réchauffage des repas à domicile » qui permet de conserver et réchauffer les aliments dans de bonnes conditions.

L'utilisation de tout autre procédé pourrait altérer la qualité des aliments servis.

Je suis informé(e) que tout repas commandé et non annulé dans un délai minimum de 48 h en jour ouvrable, sera facturé, sauf pour motif d'hospitalisation justifié par un bulletin de situation ou certificat d'hospitalisation.

Fait à Béziers le.....

Signature :

Nous vous rappelons que les barquettes sont déposées dans le réfrigérateur en état de marche.

ORGANISATION DE LIVRAISON :

Jour de livraison	Samedi	Samedi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Pour la commande du repas de	Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi



Toute la correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire, Président du CCAS.
54, rue Boïeldieu — CS 40658 — 34536 BEZIERS Cedex

Téléphone : 04.67.49.84.60



Centre Communal d'Action Sociale Ville de Béziers



Règlement Intérieur Service de Portage des Repas à Domicile



Modifié le 20 Mai 2022 par la délibération n°DEL-30.2022

I- Dispositions générales :

A- Les informations pratiques

Article 1 : Publics concernés

Le portage de repas à domicile s'effectue en général pour des personnes éprouvant des difficultés à préparer leurs repas. Cela concerne les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes bénéficiaires d'une prise en charge à l'aide sociale ou les personnes temporairement invalides ne pouvant préparer leur repas pour des raisons de santé. Ce service s'adresse donc à la population biterroise la moins valide mais aussi aux personnes malades ne pouvant se rendre dans un club-restaurant.

Article 2 : Inscription

Pour l'inscription au service de portage à domicile, il est nécessaire de remplir un dossier, disponible au CCAS situé au 54 et/ou 46 rue Boieldieu à Béziers. Ce dossier est composé du règlement financier, du mandat de prélèvement SEPA et d'une fiche de renseignements à compléter. Il sera éventuellement demandé le jour de l'inscription l'avis d'imposition de l'année précédente. Les personnes pouvant bénéficier de l'aide sociale ou bien de l'APA rempliront le dossier indépendant dédié. Un certificat médical peut également être demandé lors de l'inscription, sauf si le bénéficiaire présente une notification de prise en charge APA, aide accordée par le Conseil Départemental.

Article 3 : Les tarifs fixés par le Conseil d'Administration

Pour l'année 2022, le tarif plein, sans prise en charge, est de 8,20 € * (fourniture et livraison comprise). Il existe des possibilités de prise en charge au titre de l'âge et/ou du handicap, soit par les caisses de retraites, mutuelles, services départementaux.

Pour les personnes bénéficiant de l'aide Sociale, le prix du repas est de 3,25€, * accord notifié par les services du Conseil Départemental. Dans le cadre de l'APA, le prix du repas est calculé en fonction du ticket modérateur déterminé sur le plan d'aide.

* Les montants des tarifs sont susceptibles d'être modifiés par le Conseil d'Administration.

B- Les modalités de livraison

Article 4 : La composition des repas

Les repas proposés par le service de portage de repas à domicile sont des repas équilibrés, élaborés par la société SHCB de Béziers. Le repas est composé de :

- Un potage
- Une entrée
- Un plat principal avec son accompagnement
- Un fromage
- Un dessert

- Une portion de pain

Les deux menus proposés peuvent être modifiés, pour s'adapter aux régimes diabétiques, sans sel, mixés, hachés.

Il est proposé des repas dits « améliorés » lors des occasions festives (jours fériés), sans augmentation du tarif de base.

Article 5 : L'Emballage

Les repas sont conditionnés dans des barquettes hermétiques individuelles scellées par un film plastique. La date de fabrication du repas et la date limite de consommation y sont indiquées.

Article 6 : La Livraison

La livraison des repas se fait le jour même sauf pour le dimanche livré le samedi et les jours fériés livrés la veille. La livraison des repas se fait à une tranche horaire prédéfinie à l'avance, avec le bénéficiaire.

Les véhicules utilisés sont conformes à la législation pour permettre de transporter des repas en liaison froide, il s'agit donc de véhicules utilitaires avec caisses isothermes ou cellule réfrigérée. Il est fait usage régulièrement au cours de la tournée de thermomètres pour vérifier que la température à l'intérieur de la caisse est inférieure au seuil admis par la législation en vigueur (max 4°C).

II- Dispositions Particulières :

A- Conditions relatives aux bénéficiaires :

Article 7 : La commande des repas

Chaque début de semaine, le service de livraison propose aux bénéficiaires les différents choix de menus, pour la semaine N + 2 qu'ils restitueront aux agents livreurs. Les agents administratifs transmettent les bordereaux de commande au fournisseur, et actualisent à chaque modification connue au minimum 48 h à l'avance, 24 h pour les absences pour hospitalisation.

Les personnes bénéficiaires du service sont tenues d'assurer la sécurité des porteurs de repas concernant les animaux et autres objets dangereux lors des livraisons (animaux dangereux enfermés).

Article 8 : La conservation des repas

Le bénéficiaire du service de portage de repas se doit d'avoir, à son domicile, un réfrigérateur propre, en état de marche, pour la conservation du/des repas ainsi qu'un micro-ondes. Il est souhaitable que le bénéficiaire soit présent à son domicile au moment de la livraison. En cas d'impossibilité le bénéficiaire peut délivrer un double des clefs au service de portage de repas, afin que ce dernier puisse les déposer au domicile. Le bénéficiaire s'engage à respecter les consignes de conservation des repas, en cas de non-respect des consignes de conservation, le service de livraison ne pourra en être tenu pour responsable.

Article 9 : L'annulation des repas

Pour décommander un repas il faut prévenir le Centre Communal d'Action Sociale en respectant un délai minimum de 48 h, jours ouvrables. A défaut le repas sera facturé. En cas d'hospitalisation du bénéficiaire, il est demandé de prévenir au plus vite le CCAS afin d'annuler la commande. Tout repas sorti de la cuisine du fournisseur est systématiquement facturé au bénéficiaire.

Article 10 : Les modes de facturation

La facturation du portage des repas peut se faire :

- En numéraire auprès de la Trésorerie Municipale de Béziers.
- Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon détachable de la facture.
- Par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la trésorerie.
- Par Carte Bancaire en téléphonant au : 04.67.36.55.77.
- Par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de mensualisation.

Le montant de la facture est calculé sur la base du nombre de repas commandés lors du mois concerné. Les aides éventuelles sont directement déduites, sauf pour les caisses de retraite et mutuelles qui remboursent sur présentation de factures acquittées.

Article 11 : Arrêt du service

Le bénéficiaire peut renoncer à tout moment au service du portage de repas en envoyant un courrier simple. Il reste cependant tenu au paiement des repas déjà commandés et qui n'ont pas été annulés dans les 48h (jours ouvrables) avant la livraison.

B- Conditions relatives aux personnels :

Article 12 : La livraison du repas

Dès les repas sortis de la cuisine centrale de la ville, ils devront être placés dans les véhicules prévus pour la liaison froide. Lors de la livraison le personnel doit adopter une posture courtoise et bienveillante envers le bénéficiaire. Il est recommandé au personnel de livraison de s'assurer que les repas donnés soit bien mis dans un réfrigérateur le temps de la conservation.

Article 13 : Règles d'hygiène et de sécurité

Le personnel du service de portage de repas à domicile s'engage à livrer les repas, conditionnés dans des barquettes individuelles scellées par un film plastique, dans le respect des normes nécessaires pour la liaison froide. Les barquettes individuelles devront être, après réception, directement placées dans un véhicule frigorifique ou dans des caisses isothermes pour plus de sécurité en terme de maintien de température. La portion de pain, manipulée avec des gants, est insérée dans une poche en papier spécifique et à usage unique.

Le service de livraison devra s'assurer que le bénéficiaire possède un réfrigérateur pour la conservation du repas. En cas d'irrégularité, il devra en informer le Centre Communal d'Action Social de Béziers. L'agent-livreur dépose le repas dans le réfrigérateur, en cas de refus de la part du bénéficiaire, celui-ci devra signer une décharge qui dégage le personnel du CCAS de toute responsabilité, quant à la conservation alimentaire ultérieure à la remise.

Les agents-livreurs portent leurs chaussures de sécurité et des vêtements adaptés, estampillés à l'emblème du CCAS.

Les agents-livreurs doivent respecter le code de la route ; ils sont responsables sur leurs propres deniers de toute éventuelle verbalisation.

Article 14 : Discretion professionnelle

L'ensemble du personnel s'engage à faire preuve de la plus grande discrétion professionnelle vis-à-vis des bénéficiaires. En effet, le personnel ne devra en aucun cas communiquer des informations personnelles concernant les bénéficiaires, comme l'adresse ou les codes d'accès, à des tiers. Le personnel livre à domicile et entre dans la sphère privée des bénéficiaires. A ce titre il leur est fait obligation de respecter une discrétion absolue sur le mode de vie des bénéficiaires. Cela ne fait pas obstacle au devoir de signalement en cas de difficultés exprimées de la part du bénéficiaire ou tel que défini par l'arrêté du 28 décembre 2016, relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales. Tout changement lié au portage des repas devra être rapporté au Centre Communal d'Action Sociale de Béziers.

Article 15 : Société SHCB

Par délibération du 2 Novembre 2020, le Centre Communal d'Action Sociale et la ville de Béziers approuve la gestion déléguée par voie de concession de service public avec la Société SHCB.

Les locaux sont situés à Béziers - Boulevard de Stockport 34500. Le siège social est domicilié à Saint Quentin Fallavier (38070) 100, rue de Luzais.

Le Délégué SHCB est responsable de la gestion, avec un souci de continuité de service public et des prescriptions relatives au développement durable et de la qualité des produits.

Les représentants proposent une fois par trimestre, une « commission des menus » afin d'échanger sur la variété des menus et l'équilibre alimentaire, dans le cadre de l'amélioration continue des repas servis et de la qualité du service.

M.le président du CCAS
Robert Ménard

A Béziers, le :

Nom du bénéficiaire :

A reçu un exemplaire dudit règlement

Signature :

The image shows a blue ink signature of Robert Ménard written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE' around the top and '34000 BEZIERES' around the bottom. The signature is written in a cursive style across the center of the stamp.



54 Rue Boïeldieu
34500 BEZIERS
Tél. 04 67 49 84 60

**REGLEMENT FINANCIER
ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
POUR LE REGLEMENT DU PORTAGE DE REPAS**

Entre.....

adresse.....

bénéficiaire (*ci-après dénommé le redevable*) du service de portage de repas à domicile,

Et le **CCAS de Béziers**, sis 54 rue Boïeldieu - 34500 BEZIERS
représenté par l'Ordonnateur, Nathalie CLUTOT,

Il est convenu ce qui suit :

1 – DISPOSITIONS GENERALES

En qualité de bénéficiaire du service de portage de repas, vous pouvez régler votre facture :

- * **en numéraire** auprès de la Trésorerie Municipale de Béziers ;
- * **par chèque bancaire ou postal** libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer à envoyer à la Trésorerie ;
- * **par mandat ou virement bancaire** sur le compte bancaire de la Trésorerie ;
- * **par Carte Bancaire** en téléphonant au **04 67 36 55 77** ;
- * **par prélèvement automatique pour les redevables ayant souscrit un contrat de mensualisation.**

2 – AVIS D'ECHEANCE

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra sa facture du mois indiquant la date du prélèvement relatif à cette facture et qui sera obligatoirement postérieure à la réception de la facture.

3 – MONTANT DU PRELEVEMENT

Il est égal au montant de la facture, ce montant est calculé sur la base du nombre de repas commandés lors du mois concerné (nombre de repas x prix du repas restant à charge du bénéficiaire). Ainsi les repas choisis le mois M seront facturés le mois suivant et le prélèvement s'effectuera donc également au cours du mois M + 1, soit avec un mois de décalage.

4 – CHANGEMENT DE COMPTE BANCAIRE

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale doit se procurer un nouvel imprimé de prélèvement SEPA auprès du CCAS de Béziers, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

5 – CHANGEMENT D'ADRESSE

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le CCAS de Béziers.

6 – RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de mensualisation est automatiquement reconduit l'année suivante, le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement automatique pour l'année suivante.

7 – ECHEANCES IMPAYEES

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté. **Les frais de rejet sont à la charge du redevable.**

L'échéance impayée plus les frais sont à régulariser auprès de la Trésorerie Municipale de Béziers.

8 – FIN DE CONTRAT, RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT, RECOURS.

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après deux rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le CCAS de Béziers par lettre simple et le prélèvement sera suspendu le mois suivant réception de la demande. Dans le cas d'une prestation non soldée, elle devra alors être réglée par un autre mode de paiement. En cas de situation difficile et à titre exceptionnel, le redevable peut saisir par écrit l'ordonnateur du CCAS pour demander la suspension du prélèvement mensuel en joignant tous documents justifiant la situation. Un échéancier pourra alors être mis en place en corrélation avec les services de la Trésorerie Municipale de Béziers.

Tout renseignement concernant la facture est à demander au service Comptabilité du CCAS de Béziers. Toute contestation amiable est à adresser au CCAS de Béziers. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L.1617.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal d'Instance ou le Tribunal de Grande Instance (selon le montant de la créance et du seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire).

Pour le CCAS de Béziers



L'Ordonnateur,



**BON POUR ACCORD
PRELEVEMENT MENSUEL,
A Béziers,**

le.....

Le redevable,



VILLE DE BÉZIERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
POLE SOUTIEN A L'AUTONOMIE

Madame la Directrice
C.C.A.S
54, rue Boïeldieu

34536 BEZIERS CEDEX

Je soussigné (e) Mr ou Mme

Adresse :
.....

Informe le Centre Communal d'Action Sociale que je mets à disposition du Service :

- d'aide à domicile
- de portage de repas

une ou plusieurs clefs afin de permettre aux agents d'accéder à mon domicile compte tenu :

- de mes difficultés à me déplacer
- de mes absences éventuelles

Je décharge le service de toute responsabilité de problèmes techniques ou autres pouvant survenir à mon domicile.

Fait à Béziers le

Pour faire valoir ce que de droit





VILLE DE BEZIERS

Centre Communal d'Action Sociale



PÔLE SOUTIEN A L'AUTONOMIE

Portage de Repas - Téléassistance - Accompagnement véhiculé - Aide à domicile

Accueil du public, sans rendez-vous

du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15

Accueil téléphonique ----- Standard  04 67 49 84 60

du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Adresse mail : pasala@ccas-beziers.fr



Lignes directes

04 67 49 84 87

04 67 49 84 88

04 67 49 84 65



Adresse postale

Centre Communal d'Action Sociale

54, rue Boieldieu - CS - 40658

34536 BEZIERS Cedex



VILLE DE BEZIERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAINTIEN A DOMICILE

.....
.....
.....
.....

Béziers, le

Nos réf. : NC/JL/
Affaire suivie par
Joignable au 04 67 49 84 88 ou 04 67 49 84 89

OBJET : « Portage de Repas à Domicile »

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé le à bénéficier du Service de Portage de Repas.

Nous vous informons que le prix du repas s'élève à **3,70 Euros.***

A réception des éléments demandés, le service sera en mesure de vous proposer la livraison des repas dans les meilleurs délais.

En espérant que ce service vous donnera entière satisfaction, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Bon pour accord

Pour la Responsable du Service Maintien à Domicile

Le bénéficiaire,
Date et signature

Mme LLES Joëlle

L'agent

* tarifs 2025



Toute la correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire, Président du CCAS.

54, rue Boïeldieu — CS 40658 — 34536 BEZIERS Cedex

Téléphone : 04.67.49.84.60



VILLE DE BEZIERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAINTIEN A DOMICILE

.....
.....
.....
.....

Béziers, le

Nos réf. : NC/JL/
Affaire suivie par
Joignable au 04 67 49 84 88 ou 04 67 49 84 89

OBJET : « Portage de Repas à Domicile »

Madame, Monsieur,

Vous avez demandé le à bénéficier du service de Portage de Repas.

Nous vous informons que le prix du repas s'élève à 8,90 euros *. Toutefois, vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit sur présentation d'une prise en charge du Conseil Départemental dans le cadre de Aide Sociale ou de l'APA.

A réception des éléments demandés, le service sera en mesure de vous proposer la livraison des repas dans les meilleurs délais.

En espérant que ce service vous donnera entière satisfaction, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Bon pour accord

Pour la Responsable du Service Maintien à Domicile

Le bénéficiaire,

L'agent

Date et signature



* tarifs 2025



Conseils de conservation et
de réchauffage des repas
à domicile



📍 Siègesocial 100, rue de Luzais - 38070 Saint Quentin Fallavier
☎ 04 74 94 70 30 | ✉ contact@shcb.fr | 🌐 www.shcb.fr



VOUS BÉNÉFICIEZ DU PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

■ Nous garantissons vos besoins nutritionnels

Avec l'âge, les besoins nutritionnels de l'organisme évoluent : contrairement aux idées reçues, ils ne diminuent pas, bien au contraire certains augmentent même pour préserver le capital osseux, l'activité cérébrale et une bonne mobilité.

■ Nous cultivons les plaisirs de la table

Vos repas sont préparés à partir de produits majoritairement frais et de saison, dans des recettes traditionnelles favorisant des saveurs authentiques.

■ Nous vous apporter un service de proximité

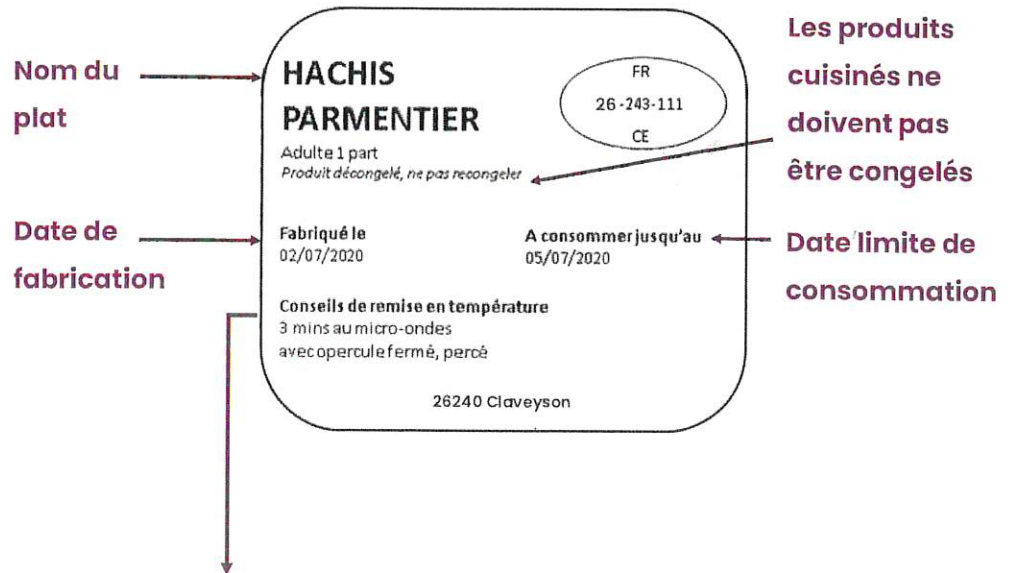
Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations et conseils pratiques pour conserver et réchauffer vos repas dans les meilleures conditions. En suivant ces indications, vous préserverez ainsi leurs qualités gustatives et nutritionnelles !



COMMENT LIRE LES ÉTIQUETTES DE MES PLATS ?

Chacun de vos plats porte une étiquette. Elle vous indique les informations essentielles pour une dégustation optimale.

Exemple d'étiquette de la cuisine de Claveyson



Conseil de remise en température :



L'étiquetage indique le temps de réchauffage avec l'un des équipements possibles (ci-dessus le micro-onde).

Vous pouvez consulter les autres possibilités offertes en pages 6, 7 et 8.

QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS D'USAGE ?

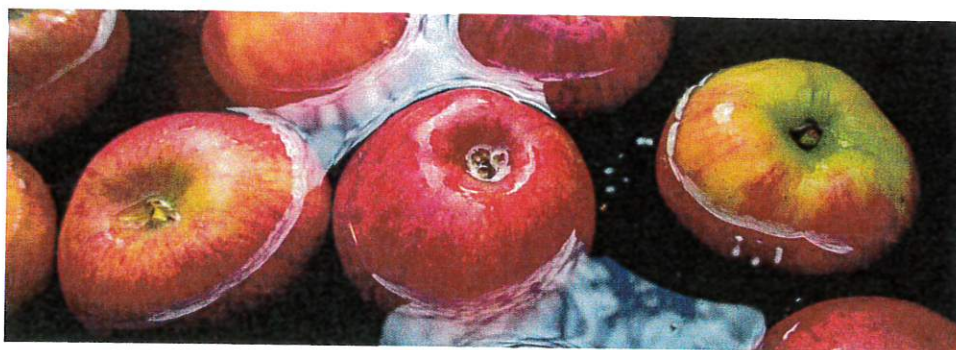
■ Conservation :

Au réfrigérateur : Dès réception, placez votre repas immédiatement dans votre réfrigérateur. **Il conservera ainsi toutes ses saveurs.**

A table : fruits et pain seront meilleurs à **température ambiante**, ils craignent le froid.

■ Consignes d'hygiène :

- Tous les **produits réchauffés** et **non consommés** doivent être **jetés**.
- **Jeter** impérativement tout produit dont la date limite de consommation (**DLC**) est **dépassée**.
- Les barquettes **non réchauffées, non ouvertes** et **conservées au froid (réfrigérateur)** peuvent être **gardées** jusqu'à la date limite de consommation.
- Ne pas congeler vos **barquettes**.
- **Rincez abondamment** tous vos **fruits** à l'eau claire avant de les consommer.



COMMENT CONSERVER VOTRE PAIN LE WEEK-END ?

- **Astuce :**

Vous souhaitez conserver du pain pour la fin de semaine? Pour cela, rien de plus simple: **congelez le pain** qui vous est **livré le vendredi**. Ainsi, le **samedi et le dimanche vous l'aurez à disposition !**



- **Conseil :**

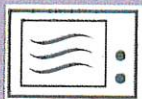
Sortez votre pain du congélateur **30 à 60 minutes** avant de le consommer.

- **Très important :**

Ne pas recongeler du pain qui a déjà été décongelé une première fois !

COMMENT RÉCHAUFFER VOS PLATS ?

MICRO ONDES



- **Percer** ou entrouvrir l'opercule de la barquette
- **Placer** la barquette dans le micro-ondes
- **Réchauffer** votre plat suivant la température indiquée sur les tableaux des pages suivantes
- **Agiter** doucement votre barquette

FOUR



- **Préchauffer votre four** à température
- **Verser** le contenu de la barquette dans une assiette ou dans un plat allant au four

POËLE



- **Verser** le contenu de la barquette dans une poêle.
- **Réchauffer** à feu doux pendant **5 minutes**

CASSEROLE



- **Verser** le contenu de la barquette dans une casserole.
- **Ajouter** 2 cuillères à soupe d'eau

CONSEILS POUR RÉCHAUFFER VOS PLATS

	Type de plat	Réchauffage conseillé	Opercule	Temps de réchauffage
Entrées chaudes	Quiches Tartes Crêpes farcies Pizza Toasts savoyard	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
		Micro-ondes	Entrouvert	2 min à 800 W
	Feuilleté au fromage Friands	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
Potage	Potages Soupes Bouillons	Casserole		Remuer régulièrement à feu doux pendant 5 min
		Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min (remuer à 1min30)
Viandes	Steaks hachés Saucisses Paupiettes Escalopes Brochettes Cordons bleu	Poêle		2 min de chaque côté à feu moyen
		Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W
	Boulettes Sautés	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
		Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W
	Cuisse de poulet	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
Poissons	Pavés de poisson Quenelles de poisson Ballotines de poisson	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
		Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W
	Beignet de poisson Filet de poisson pané Timbale de poisson	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W

	Type de plat	Réchauffage conseillé	Opercule	Temps de réchauffage
Œufs	Omelette	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	2 min à 800 W
	Œufs durs béchamel	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
Plats complets	Lasagnes Bolognaise Couscous Cassoulet Carbonara Endives au jambon Pot au feu Choucroute Raviolis Paëlla Moussaka	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min (remuer à 1min30)
		Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
Féculents	Purée nature Purée légumes	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	2 min à 800 W
	Pommes duchesse Pommes paillasson Pommes rondelles	Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
	Pomme boulangères Pommes vapeur	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W
	Gratin dauphinois Gratin chou fleur Gratin courgettes Gratin carottes Gratin poireaux	Micro-ondes	Entrouvert	3 min à 800 W
		Four traditionnel	Ne pas réchauffer dans la barquette	30 min à 110°C max
	Ebly Pâtes Riz Semoule	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W
Légumes	Légumes chauds	Micro-ondes	Fermé, percé de quelques trous	3 min à 800 W